

**Procès-verbal du Conseil de la
municipalité de Val-des-Bois**

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE PAPINEAU**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la municipalité de Val-des-Bois, tenue le 6 mai 2014 à 19 h au bureau municipal, sis au 595, route 309, Val-des-Bois (Québec) J0X 3C0, sous la présidence du maire, monsieur Daniel Rochon.

ÉTAIENT présents : Mesdames les conseillères Carole Charbonneau, Sandra Dicaire et Diane B. Martin ainsi que messieurs les conseillers Jean-Claude Larocque, Roger Laurent et Roland Montpetit.

ÉTAIT également présente : Madame Marlene Nontell, secrétaire-trésorière adjointe.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Ayant quorum, la séance débute à 19 h sous la présidence du maire, monsieur Daniel Rochon. Celui-ci soumet l'ordre du jour, à savoir :

- 1.- Ouverture de la séance
- 2.- Adoption de l'ordre du jour
- 3.- Adoption du procès-verbal du 1^{er} avril 2014
- 4.- Gestion financière et administrative
 - 4.1- Adoption des comptes de la période;
 - 4.2- Adoption des états financiers du mois de février 2014;
 - 4.3- Adoption des états financiers du mois de mars 2014;
 - 4.4- Acceptation de l'état comparatif des revenus et des dépenses du présent exercice et de l'exercice précédent;
 - 4.5- Mandater un auditeur externe afin de compléter le formulaire de déclaration du coût net de la collecte sélective de matières recyclables pour les organismes municipaux;
 - 4.6- Mandater un vérificateur externe pour la reddition de comptes – programme d'aide à l'entretien du réseau routier local;
 - 4.7- Mandater un vérificateur externe pour la reddition de comptes finale – programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2010-2013 (TECQ);
 - 4.8- Formation d'un comité de sélection pour l'embauche d'un(e) étudiant(e);
 - 4.9- Achat de téléphones cellulaires.
- 5.- Aménagement et urbanisme
 - 5.1- Demande de dérogation mineure – Camping Lac Vert;
 - 5.2- Formation sur le lotissement.
- 6.- Voirie
 - 6.1- Achat d'asphalte;
 - 6.2- Achat d'une batterie autonome pour le réservoir de l'aqueduc;
 - 6.3- Achat de pneus pour la rétrocaveuse;
 - 6.4- Rendez-vous RECYC-QUÉBEC;
 - 6.5- Réparation du balai de rues.
- 7.- Loisirs et culture
 - 7.1- Formation d'un comité de sélection – Embauche d'un(e) animateur(trice) pour la Ressource jeunesse;
 - 7.2- Achat d'un cadeau pour madame Rolande Quevillon.
- 8.- Sécurité publique
- 9.- Hygiène du milieu
 - 9.1- Demande de soumissions – Camion pour la collecte de matières résiduelles;
 - 9.2- Entretien des plates-bandes;
 - 9.3- Location de toilettes chimiques;
 - 9.4- Achats de bacs à ordures.
- 10.- Varia
- 11.- Correspondance
- 12.- Période de questions
- 13.- Fermeture de la séance

14-05-66

POUR ACCEPTER L'ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL – 6 MAI 2014

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE DIANE B. MARTIN

ET RÉSOLU QUE ce conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté et garde le varia ouvert.

NOTE : Le maire, monsieur Daniel Rochon, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

14-05-67

POUR ACCEPTER LE PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
1^{ER} AVRIL 2014

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SANDRA DICAIRE

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte, le procès-verbal de la séance du 1^{er} avril 2014, au bureau municipal, sis au 595, route 309, Val-des-Bois (Québec) J0X 3C0.

NOTE : Le maire, monsieur Daniel Rochon, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

14-05-68

POUR ACCEPTER LE RAPPORT COMPTABLE 14-04
COMPTES PAYÉS ET À PAYER – AUTORISER LA
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE À EFFECTUER LES PAIEMENTS

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SANDRA DICAIRE

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte le rapport comptable du mois de mars 2014 dressé par la directrice générale, portant le numéro 14-04 totalisant une somme de **62 031,98 \$** et répartie de la façon suivante :

- Comptes à payer :	22 031,64 \$
- Déboursés par chèque :	5 129,39 \$
- Déboursés par prélèvement :	14 693,78 \$
- Salaires :	20 177,17 \$

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'autoriser le maire et la secrétaire-trésorière à effectuer les paiements des comptes à payer.

NOTE : Le maire, monsieur Daniel Rochon, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

14-05-69

POUR ACCEPTER LES ÉTATS FINANCIERS AU 28 FÉVRIER 2014

La secrétaire-trésorière soumet au conseil l'état des recettes et des dépenses pour la période du 1^{er} au 28 février 2014;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ROGER LAURENT

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte les états financiers du mois de février 2014 sujet à contrôle par le vérificateur des livres.

NOTE : Le maire, monsieur Daniel Rochon, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

14-05-70

POUR ACCEPTER LES ÉTATS FINANCIERS AU 31 MARS 2014

La secrétaire-trésorière soumet au conseil l'état des recettes et des dépenses pour la période du 1^{er} au 31 mars 2014;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SANDRA DICAIRE

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte les états financiers du mois de mars 2014 sujet à contrôle par le vérificateur des livres.

NOTE : Le maire, monsieur Daniel Rochon, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

14-05-71

POUR ACCEPTER L'ÉTAT COMPARATIF DES REVENUS ET DES DÉPENSES DU PRÉSENT EXERCICE ET DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

ATTENDU QUE l'article 176.4 du Code municipal du Québec stipule qu'un état comparatif des revenus et des dépenses de l'exercice financier courant, réalisé jusqu'au dernier jour du mois qui s'est terminé au moins 15 jours avant celui où l'état est déposé, et ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période correspondante de celui-ci, doit être déposé semestriellement (deux fois par année) lors d'une séance du conseil;

ATTENDU QUE la directrice générale dépose au conseil, pour approbation, cet état comparatif pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2013 et 2014;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE CAROLE CHARBONNEAU

ET RÉSOLU QUE ce conseil approuve l'état comparatif des revenus et des dépenses pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2013 et 2014.

NOTE : Le maire, monsieur Daniel Rochon, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

14-05-72

MANDATER UN AUDITEUR EXTERNE AFIN DE COMPLÉTER LE FORMULAIRE DE DÉCLARATION DU COÛT NET DE LA COLLECTE SÉLECTIVE DE MATIÈRES RECYCLABLES POUR LES ORGANISMES MUNICIPAUX

ATTENDU QUE la directrice générale doit transmettre à RECYC-QUÉBEC sur le portail municipal GMR les données de la collecte sélective des matières recyclables pour l'année 2013;

ATTENDU QU'un auditeur externe doit préparer un rapport comprenant le formulaire de déclaration « Coût net de la collecte sélective de matières recyclables » ainsi que l'annexe « Municipalités pour lesquelles l'organisme municipal a compétence en matière de collecte de matières recyclables »;

ATTENDU QUE la directrice générale doit joindre le rapport de l'auditeur aux données municipales sur le portail municipal GMR de RECYC-QUÉBEC;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SANDRA DICAIRE

ET RÉSOLU QUE ce conseil mandate la firme de comptables agréés Marcil Lavallée afin de compléter le rapport de l'auditeur externe comprenant le formulaire de déclaration du coût net de la collecte sélective de matières recyclables et l'annexe.

NOTE : Le maire, monsieur Daniel Rochon, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

14-05-73

MANDATER UN VÉRIFICATEUR EXTERNE POUR LA REDDITION DE COMPTES - PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL

ATTENDU QUE le ministre des Transports a versé une compensation de 75 604 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour la période prenant fin le 31 décembre 2013;

ATTENDU QU'un vérificateur externe doit attester l'usage des compensations reçues en complétant l'Annexe B fourni par le ministère ou un rapport spécial de vérification externe conforme au libellé recommandé au Manuel de l'Institut canadien des comptables agréés;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ROGER LAURENT

ET RÉSOLU QUE ce conseil mandate la firme de comptables Marcil Lavallée, comme vérificateur externe afin d'effectuer la reddition de comptes relative au Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local pour la période prenant fin le 31 décembre 2013.

NOTE : Le maire, monsieur Daniel Rochon, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

14-05-74

MANDATER UN VÉRIFICATEUR EXTERNE POUR LA REDDITION DE COMPTES - PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC 2010-2013 (TECQ)

ATTENDU la subvention de 500 022,00 \$ reçu dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec pour la période prenant fin le 31 décembre 2013;

ATTENDU QU'un vérificateur externe doit attester l'usage des compensations reçues;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE CAROLE CHARBONNEAU

ET RÉSOLU QUE ce conseil mandate la firme de comptables Marcil Lavallée, comme vérificateur externe afin d'effectuer la reddition de comptes relative au programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec pour la période prenant fin le 31 décembre 2013.

NOTE : Le maire, monsieur Daniel Rochon, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

13-05-75

FORMATION D'UN COMITÉ DE SÉLECTION POUR L'EMBAUCHE D'UN(E) ÉTUDIANT(E)

ATTENDU la résolution numéro 13-02-24 concernant la demande de subvention faite à Emploi d'été Canada pour l'embauche de deux (2) étudiants pour la période estivale 2014;

ATTENDU QU'Emploi d'été Canada a accepté notre demande pour l'embauche d'un étudiant (e) pour la saison estivale 2014;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ROLAND MONTPETIT

ET RÉSOLU QUE les personnes suivantes forment le comité de sélection pour l'embauche de l'étudiant(e): 1 conseiller du comité d'administration (madame la conseillère Sandra Dicaire) et 1 conseiller du comité de la voirie (monsieur le conseiller Roger Laurent);

DE PLUS ce comité est autorisé à effectuer des entrevues et de faire l'embauche d'un(e) étudiant(e) pour la période estivale 2014.

NOTE : Le maire, monsieur Daniel Rochon, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

14-05-76

ACHAT DE TÉLÉPHONES CELLULAIRES

ATTENDU QUE le maire, la directrice générale, le directeur des incendies; l'inspecteur en voirie et l'inspectrice en bâtiment doivent être disponible 24 h par jour;

ATTENDU QUE des soumissions de forfaits cellulaires ont été demandées aux grandes compagnies de services de téléphonies mobiles;

ATTENDU QUE Telus mobilités offre la solution la moins coûteuse;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE DIANE B. MARTIN

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Val-des-Bois décrète une dépense maximale de 1 000,00 \$ pour faire l'acquisition de 5 téléphones cellulaires incluant les accessoires requis en plus de s'abonner à un forfait mensuel d'une valeur de 50,00 \$ plus les taxes applicables par mois par téléphone;

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE les frais de cellulaire du chef des incendies seront déboursés à 50/50 avec la Municipalité de Bowman.

NOTE : Le maire, monsieur Daniel Rochon, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

14-05-77

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – CAMPING LAC VERT

ATTENDU QUE les propriétaires des lots 98, 408 et 467 situés sur le camping Lac Vert ont présenté une demande de dérogation mineure au comité consultatif d'urbanisme concernant l'installation d'annexes plus grandes que permises par le règlement;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme fait la recommandation d'accepter cette demande de dérogation mineure;

ATTENDU QU'un avis public a été affiché le 17 avril 2014 conformément à la loi;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ROLAND MONTPETIT

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte la dérogation mineure demandée par les propriétaires des lots 98, 408 et 467 sur le Camping Lac Vert permettant à ceux-ci d'installer une annexe respectant en tout point le règlement actuel à l'exception de la longueur de l'annexe qui pourra être d'une longueur maximale à l'équivalent du 2/3 de la longueur de la roulotte en excluant l'attache remorque.

NOTE : Le maire, monsieur Daniel Rochon, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

14-05-78

FORMATION SUR LE LOTISSEMENT

ATTENDU QUE l'inspectrice en bâtiment et environnement désire participer à une journée de formation sur le lotissement;

ATTENDU QUE le lotissement est une tâche complexe;

ATTENDU l'offre de la COMBEQ pour une formation d'une journée;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ROGER LAURENT

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise l'inspectrice en bâtiment et environnement à s'inscrire à ladite formation et décrète une dépense de 265,00 \$ plus les taxes applicables;

ET QUE les frais de déplacement et de repas de l'inspectrice lui soient remboursés sur présentation des pièces justificatives.

NOTE : Le maire, monsieur Daniel Rochon, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

14-05-79

ACHAT D'ASPHALTE

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ROGER LAURENT

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise l'inspecteur municipal à acheter, pendant toute la saison estivale, de l'asphalte pour la réfection des chemins municipaux pour un montant maximum de 3 500,00 \$ incluant les taxes applicables.

NOTE : Le maire, monsieur Daniel Rochon, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

14-05-80

ACHAT D'UNE BATTERIE AUTONOME POUR RÉSERVOIR DE L'AQUEDUC

ATTENDU QUE la batterie de secours installée au réservoir de l'aqueduc est utilisée depuis plusieurs années et présente des signes de défaillances;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE CAROLE CHARBONNEAU

ET RÉSOLU QUE ce conseil décrète une dépense de 1 000,00 \$ avant taxes et autorise l'inspecteur en voirie à procéder à l'achat d'une batterie de rechange.

NOTE : Le maire, monsieur Daniel Rochon, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

14-05-81

ACHAT DE PNEUS POUR LA RÉTROCAVEUSE

ATTENDU QUE deux pneus de la rétrocaveuse ont besoin d'être changés;

ATTENDU l'offre de Pneus Bélisle pour deux pneus légèrement usés au coût de 300,00 \$ chacun;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE DIANE B. MARTIN

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise l'inspecteur en voirie à faire l'achat de deux pneus et décrète une dépense de 600,00 \$ plus taxes applicables.

NOTE : Le maire, monsieur Daniel Rochon, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

14-05-82

RENDEZ-VOUS RECYC-QUÉBEC

ATTENDU QUE Recyc-Québec offre une série d'ateliers sur le Programme de gestion des matières résiduelles (PGMR);

ATTENDU QUE le PGMR est complexe et les lignes directrices du programme vont changer;

ATTENDU QUE le coût pour participer aux ateliers est de 40,00 \$ par personne et inclus le repas du midi;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ROLAND MONTPETIT

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise la directrice générale et le conseiller Roland Montpetit à s'inscrire aux Rendez-vous Recyc-Québec pour la Municipalité et décrète une dépense de 80,00 \$ plus taxes applicables pour l'inscription;

ET QUE les frais de déplacement et de repas des participants soient remboursés sur présentation des pièces justificatives.

NOTE : Le maire, monsieur Daniel Rochon, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

14-05-83

RÉPARATION DU BALAI DE RUES

ATTENDU QUE la transmission du balai de rues a besoin de réparations majeures;

ATTENDU QUE les pièces nécessaires sont garanties pour une année;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE CAROLE CHARBONNEAU

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise l'inspecteur en voirie à acheter les pièces nécessaires pour un montant maximal de 5 700,00 \$ plus taxes applicables.

NOTE : Le maire, monsieur Daniel Rochon, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

14-05-84

AFFICHAGE D'UNE OFFRE D'EMPLOI POUR L'EMBAUCHE D'UN(E) ANIMATEUR(TRICE) POUR LA RESSOURCE JEUNESSE

ATTENDU la démission de Madame Rolande Quevillon au poste d'animatrice de la Ressource jeunesse en date du 30 juin 2014;

ATTENDU QUE la municipalité désire afficher le poste sur les différents babillards de la Municipalité ainsi que dans différents sites électroniques d'offre d'emploi;

ATTENDU QUE le comité d'embauche pour la sélection du nouveau journalier sera formé des personnes suivantes :

- Deux conseillers membres du comité des loisirs de Val-des-Bois
- Deux conseillers membres du comité des loisirs de Bowman

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE DIANE B. MARTIN

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise la directrice générale à publier l'offre d'emploi pour l'embauche d'un(e) animateur(trice) pour la Ressource jeunesse aux endroits mentionnés dans le préambule.

NOTE : Le maire, monsieur Daniel Rochon, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

14-05-85

ACHAT CADEAU POUR MADAME ROLANDE QUEVILLON

ATTENDU le départ de Madame Rolande Quevillon au poste d'animatrice pour la Ressource jeunesse, les membres du conseil désirent lui remettre une carte de remerciement et un cadeau d'une valeur de 200,00 \$ afin de souligner ses nombreuses années au sein de la Ressource jeunesse Val-des-Bois/Bowman;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE CAROLE CHARBONNEAU

ET RÉSOLU QU'une carte de souhaits et un cadeau d'une valeur de 200,00 \$ soient remis à Madame Rolande Quevillon;

ET QUE ce montant soit divisé à parts égales entre les municipalités de Val-des-Bois et Bowman.

NOTE : Le maire, monsieur Daniel Rochon, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

14-05-86

DEMANDE DE SOUMISSIONS – CAMION POUR LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

ATTENDU QUE le camion pour la collecte des matières résiduelles présente plusieurs défaillances majeures;

ATTENDU QUE le responsable de la vérification mécanique mandatée par la SAAQ nous a informés qu'il devra sous peu retirer le camion de la circulation pour cause de problèmes majeurs incluant la mécanique et la corrosion;

ATTENDU QUE le coût d'achat est estimé à plus de 100 000,00 \$ et qu'en vertu de l'article 935 du Code municipal du Québec, tout contrat comportant une dépense de plus de 100 000,00 \$ ne peut être adjugé qu'après demande de soumissions publiques faite par annonce dans un journal diffusé sur le territoire et dans un système électronique d'appel d'offres (SÉAO);

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ROGER LAURENT

ET RÉSOLU QUE la municipalité demande des soumissions afin de se procurer un nouveau camion pour la collecte des matières résiduelles;

ET QUE la publication de l'appel d'offres soit faite sur le site de la SÉAO et dans le journal Le Bulletin de la Lièvre.

NOTE : Le maire, monsieur Daniel Rochon, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

14-05-87

ENTRETIEN DES PLATES-BANDES

ATTENDU QUE nos plates-bandes nouvellement aménagées depuis 2011 ont besoin d'entretien durant toute la saison estivale;

ATTENDU QUE SAMI KO nous a proposé un plan d'entretien pour la saison 2014 (de mai à octobre) au montant de 3 194,85 \$ taxes incluses et qui comprend : l'ouverture, la fertilisation des végétaux, le désherbage, l'entretien saisonnier et la fermeture;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE DIANE B. MARTIN

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte l'offre de service de « SAMI KO » au montant de 3 194,85 \$ taxes incluses pour l'entretien des plates-bandes pour la saison estivale 2014;

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité ledit contrat avec « SAMI KO ».

NOTE : Le maire, monsieur Daniel Rochon, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

14-05-88

LOCATION DE TOILETTES CHIMIQUES

ATTENDU QUE ce conseil désire installer une toilette chimique dans le parc municipal, au débarcadère du pont de fer et au débarcadère du Lac de l'Argile pour la période allant du 15 mai au 15 octobre 2014;

ATTENDU la soumission de Épursol au montant de 145,00 \$ par mois plus taxes pour la location et l'entretien d'une toilette chimique;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ROLAND MONTPETIT

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte la soumission de Épursol au montant de 435,00 \$ par mois plus taxes pour la location de trois toilettes chimiques pour la période du 15 mai au 15 octobre 2014.

NOTE : Le maire, monsieur Daniel Rochon, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

14-05-89

ACHAT DE BACS À ORDURES

ATTENDU la soumission de la compagnie Nova Envirocom inc. au montant de 2 730,66 \$ taxes et livraison incluses pour l'achat de 20 bacs verts de 240 litres pour les ordures ménagères et de 10 bacs bleus de 360 litres pour le recyclage;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE CAROLE CHARBONNEAU

ET RÉSOLU QUE ce conseil décrète une dépense de 2 730,66 \$ taxes et livraison incluses pour l'achat de 20 bacs verts de 240 litres pour les ordures ménagères et de 10 bacs bleus de 360 litres pour le recyclage de la compagnie Nova Envirocom inc.;

DE PLUS le prix de revente de ces bacs sera de 86,00 \$ taxes incluses pour les bacs de 240 litres et de 100,00 \$ taxes incluses pour les bacs de 360 litres.

NOTE : Le maire, monsieur Daniel Rochon, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

CERTIFICAT DE CRÉDIT

La secrétaire-trésorière adjointe certifie qu'il y a des crédits disponibles pour couvrir les dépenses projetées au présent procès-verbal.

Marlene Nontell, secrétaire-trésorière adjointe

15-05-90

LEVÉE DE LA SÉANCE (19 h 50)

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SANDRA DICAIRE

ET RÉSOLU QUE la présente séance soit et est levée.

NOTE : Le maire, monsieur Daniel Rochon, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

.....
Daniel Rochon, maire

.....
Marlene Nontell, secrétaire-trésorière adjointe

Je, Daniel Rochon maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.